

Consultation des manuscrits d'examens intratrimetriels et des solutionnaires de l'hiver 2019

Consultation des manuscrits

Vous pouvez consulter vos manuscrits en accédant à l'adresse suivante :
<http://droit.umontreal.ca/programmes/etudiants-actuels/examens/>

Consultation des solutionnaires

Les étudiants qui désirent consulter les solutionnaires d'examens et de travaux doivent s'inscrire à une séance de consultation. Chaque participant *doit* être muni de son ordinateur portable.

Note : cette séance est exclusivement consacrée à la consultation des *solutionnaires*.

Les consultations sont individuelles. Il est par ailleurs formellement interdit de photographier les solutionnaires ou de les retranscrire. Les étudiants doivent laisser leurs effets personnels à l'avant de la salle. Ils ne doivent conserver que leur carte étudiante et leur ordinateur portable.

La **période d'inscription** pour les consultations d'examens débutera le **lundi 11 mars à 9h00** et se terminera le **lundi 18 mars à 5h00**. Après cette période, il ne sera plus possible de s'inscrire ou de changer d'horaire de consultation.

La **période de consultation** des solutionnaires débutera le **mercredi 20 mars** pour se terminer le **vendredi 22 mars 2019**.

Horaire des séances de consultation des solutionnaires :

Mercredi 20 mars 2019 : de 16h30 à 17h15 (B-2245)

Judi 21 mars 2019 : de 11h45 à 12h30 (B-2245)

Vendredi 22 mars 2019 : de 11h45 à 12h30 (B-2245)

- Chaque étudiant peut s'inscrire à une seule séance
- Chaque séance de consultation est d'une durée de 45 minutes

Pour vous inscrire, veuillez consulter le <https://services.droit.umontreal.ca>

Assurez-vous d'avoir en main votre code d'utilisateur SIM (P0999999). Une fois l'inscription terminée, un courriel de confirmation vous sera transmis par l'entremise de votre adresse « @umontreal.ca ». Les étudiants qui ne connaissent pas leur code utilisateur SIM peuvent demander l'accès au « Profil DGTIC » pour obtenir cette information. À cette fin, voir le « PortailUdeM ».

Pour toute question, veuillez écrire à info-droit@umontreal.ca. Inscrivez vos **nom, prénom** et **Code SIM** dans votre courriel afin d'en accélérer le traitement.

Demande de révision des notes

Pour une erreur de calcul, vous pouvez vous adresser directement au Bureau des dossiers étudiants pour un traitement immédiat.

Il y a une seule période de dépôt des demandes de révision de notes pour une erreur dans la correction des évaluations intratrimetrielles **et** finales. Elle aura lieu au début du mois de juin. Les étudiants seront informés des dates précises par courriel.

Merci à l'avance de votre collaboration
La direction